L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er FEVRIER 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 1er FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co, au No 61 de la rue de la Levée—bottes, souliers et bredequins.

Valisses blanches et articles jaunes.—Voir catalogue d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le rapport sur le bureau de l'Auditeur.

A la dernière session de la Législature un comité mixte des deux Chambres a été chargé de faire une investigation sur les affaires du bureau de l'Auditeur. Le président du comité du Sénat, M. Steven, étant absent, M. Jules Aldige, chairman du comité de la Chambre, a présenté hier, au nom de ce comité un important rapport, dont nous donnons succinctement l'analyse.

Après avoir tenu quelques séances en commun avec le comité sur le bureau du Trésorier, le comité a cru devoir siéger séparément et séparément et il a employé, sous sa responsabilité, un sténographe et un expert M. William A. Brainard, dont le rapport est joint à celui du comité.

Lorsque l'ouverture du coffre-fort du bureau de l'Auditeur, eût permis de constater l'enlèvement des livres et archives du bureau, le comité a dirigé ses travaux et ses recherches vers les trois points suivants :

1° Rechercher les archives disparues du bureau de l'Auditeur pour en assurer la restitution.

2° S'assurer, autant que possible, d'après le peu de documents restant, si l'ancien Auditeur s'était conformé aux lois concernant les affaires de son bureau, et quel point et comment ces lois avaient été violées.

3° Faire une investigation sur les chapitres des ex-collecteurs de taxes et des fonctionnaires chargés de la perception des revenus de l'Etat et signaler aux autorités compétentes ceux qui auront été trouvés délinquants avec copie de leurs comptes respectifs.

Les témoignages recueillis par le comité prouvent une volumineuse enquête, et il y a lieu de nommer une correspondance engagée avec l'avocat général, avec les agents des Etats-Unis et le collecteur du

La déposition de F. N. Shultz, ex-président du comité des auditeurs Clinton et Johnson prouve de la façon la plus constante que c'est sur l'ordre exprès de B. Johnson, alors auditeur, que tous les registres, papiers et documents du bureau ont été emballés dans des caisses et envoyés à la Douane, où on suppose qu'il reste encore une partie. Les commis employés pour cette besogne ont mis leur participation à l'exception de Scholts, mais la déposition de ce dernier est corroborée par d'autres dépositions.

Les témoignages et le travail de l'ex-auditeur Johnson de nombreuses irrégularités qui ont été commises par les auditeurs Clinton et Johnson.

Ils ont retirer des paiements faits en mandats, des licences au crédit des collecteurs et des paiements faits à compte sur les taxes de l'année et il a adressé au Trésorier des ordres écrits pour lui faire altérer les livres aux fins que ces entrées correspondissent avec les altérations faites sur ceux de l'Auditeur. M. Clinton prétendu pouvoir s'excuser que c'était des erreurs de scribes. Le rapport d'expert expose en détails toutes ces irrégularités. En outre, le collecteur du premier district a été autorisé à faire ses opérations dans une forme différente de la méthode usitée—c'est-à-dire d'une manière informelle et sans détails, de sorte qu'il est impossible d'en vérifier la correction. Les dépositions de MM. W. C. Folger et Clinton prouvent qu'aucun d'eux n'a été collecteur réel des taxes du premier district et que les émoluments de la place ont été perçus par lui ne le savaient pas; ils ne recevaient que leur salaire fixé. James Clark, l'un des commis et des confidents de Kellogg était collecteur réel du premier district sous le nom de Fulton; et c'est Geo. B. Johnson qui a continué à gérer les affaires du bureau de collecteur quand Folger était parti. Cette circonstance rapprochée des altérations commises sur les livres de Clinton et des irrégularités dans les rapports du collecteur Folger, fait naître de graves soupçons de collusion entre eux pour frauder l'Etat d'une partie de ses revenus.

Les témoignages établissent encore que le bureau de l'Auditeur était tellement sans contrôle de M. Wm P. Kellogg, que ce dernier a été obligé d'employer un parent à la femme de celui-ci qui était complètement incapable, qui ne rendait aucun service à l'Etat, et qui était simplement un agent de Kellogg pour l'exécution de ses ordres financiers. Cet individu Johnson a reçu $6,739 47 sous prétexte de dépenses extraites aux milices, quand il paraît que Kellogg il n'a jamais rien fourni. Kellogg visitait souvent le bureau de l'Auditeur pour voir les balances disponibles en caisse de se les approprier sous quelque prétexte.

Clinton a souvent forcé les collecteurs à régler avec lui et à lui verser leurs fonds au lieu de les remettre au Trésorier. Il a omis des mandats sur des titres qu'il savait sans valeur, les a antidatés et inscrits sur des pages laissées en blanc à cette fin. La fraude est apparente, et le comité est convaincu de la complicité de Kellogg dans ces fraudes.

Nous M. Johnson, les mêmes irrégularités se sont répétées pour les comptes du collecteur du premier district. Le détournement des livres a empêché une investigation complète, M. Johnson a refusé de témoigner devant le comité, mais toutes les dépositions démontrent qu'il est coupable du crime d'enlèvement des archives.

Le rapport relate la découverte des quatre caisses trouvées à la Douane et ajoute qu'une malle contenant les documents les plus importants a dû être envoyée hors de l'Etat après avoir été détournée de son port de destination. Le Norton rue des Remparts et de la chez la belle-mère de Fox-marshall Pitkin rue du Canal.

Enfin, Fulton a déclaré qu'il avait donné à M. Folger un reçu de tous les papiers de son bureau sans rien examiner et que sur l'ordre de Geo. B. Johnson, tous les papiers ont été portés le 3 mars 1877 à la Maison d'Etat, et on ignore ce qu'ils sont devenus. Le comité est convaincu que ces papiers ne sont pas perdus pour faire disparaître les preuves de fraude qu'ils contiennent.

Le comité constate avec satisfaction que pendant que toutes ces soustractions avaient lieu, les archives du bureau du trésorier sont restées intactes.

Le comité signale en la preuve que Henry C. Dibble, ex-assistant avocat-général, avait reçu de fortes sommes d'argent provenant des taxes et ne les avait pas versées au Trésor, a fait diriger contre lui par l'avocat-général des poursuites criminelles.

En conclusion le comité recommande que le gouverneur soit autorisé à offrir une récompense pour le recouvrement des livres enlevés et une autre pour la punition des coupables. Il suggère aussi l'adoption d'une résolution pour prier nos représentants au Congrès de requérir l'assistance du service de police secrète des Etats-Unis pour la recherche des archives disparues et la découverte des auteurs de ce crime.

Le comité adresse son remerciement à l'Auditeur Jochel, à l'avocat-général Ogden, à son substitut M. Hagan et au chef de police pour le concours actif qu'ils lui ont prêté pour l'aider à remplir sa mission.

—Nous lisons dans le *Bien Public* de Paris :

Le gouvernement des Etats-Unis a nommé M. Henry Pendle ingénieur de la section américaine à l'Exposition universelle de Paris.

M. Pettit qui est actuellement à Tours va s'occuper immédiatement des travaux d'installation qu'exige cette section américaine.

SERVICE FUNÈBRE ET MANIFESTATION EN Commémoration de la mort DE VICTOR-EMMANUEL Premier Roi d'Italie.

Résolutions adoptées.

DISCOURS PRONONCÉS A LA Salle Grunewald.

Une grande messe funèbre a été célébrée hier à dix heures du matin à la Cathédrale St. Louis, pour le repos de l'âme de Victor Emmanuel, le regretté monarque qui vient d'être enlevé à l'amour de tout un peuple. L'église avait été drapée de deuil pour cette occasion et un catafalque d'un goût à la fois simple et sévère portant une inscription appropriée à la circonstance, s'élevait au milieu de la nef.

Dès neuf heures, les personnes invitées, dames et messieurs, appartenant à toutes les nationalités qui composent la population de cette grande ville, venaient prendre place dans les bancs, qui se trouvaient déjà remplis lorsque le cortège composé des compagnies militaires et des sociétés est arrivé de la rue du Canal et est venu occuper les allées et les aires de la cathédrale. Le cortège était ainsi composé :

1re Division.

Musique.

La Société Espagnole de Bienfaisance.
La Société Portugaise de Bienfaisance.
La Société Nouvelle Lusitane de Bienfaisance.
La Société de Bienfaisance des Bouchers.
Autres Sociétés de Bienfaisance.

2de Division.

Musique.

Les Officiers de l'Armée et de la Marine des Etats-Unis.
Les Officiers de la Milice d'Etat.
Les Officiers des organisations militaires de la ville.
Les France-Tireurs.
Les Gardes Lafayette.
Les Mitchell Rifles.
Un détachement d'autres organisations militaires.
Un détachement de l'archidiocèse d'Orléans.
Les Tirailleurs Bersaglio.

La cérémonie religieuse a eu un caractère à la fois solennel et imposant.

Les assistants ont écouté dans un profond recueillement la belle messe de *requiem* de Verdi qui a été très bien exécutée et chantée avec le concours d'un orchestre sous la direction de M. Paolotti.

Après la messe, le cortège et les invités se sont rendus à la salle Grunewald qui avait été décorée de drapeaux italiens et américains. On avait placé au fond les portraits de Victor Emmanuel, de son fils le prince Humbert, aujourd'hui roi d'Italie, et de la femme de ce dernier, la princesse Marguerite, maintenant reine d'Italie.

Sur l'estrade ont pris place le comte Greppi, consul d'Italie, les consuls des diverses nations, au nombre desquels nous avons reconnu M. du Courthial, consul de France, les orateurs du jour, les président des sociétés et les officiers des diverses organisations militaires nommées plus haut.

L'assistance comprenait, outre les compagnies et sociétés, un grand nombre de dames et de messieurs.

A midi et demi environ, M. U. Bennetti, président du comité d'organisation, a appelé l'assemblée à l'ordre et a présenté M. John Rocchi, président de la société italienne de bienfaisance, qui a prononcé en italien un discours qui a été fréquemment applaudi. Nous regrettons de ne pouvoir donner qu'une courte analyse de cette éloquente oraison.

DISCOURS DE M. JOHN ROCCHI.

L'orateur après avoir rappelé l'universalité des regrets causés par la mort inattendue du roi, a rendu justice à l'intelligence, au courage et à la volonté que possédait le défunt qui a conservé à assurer l'unité et l'indépendance de son peuple. Il a rappelé tous les obstacles qui s'étaient opposés à la réalisation de l'unité italienne, obstacles que Victor Emmanuel a vaincus à force d'énergie et grâce à sa foi dans le peuple qu'il aspirait à rendre libre.

Il a peint en termes saisissants les hautes destinées que le regretté monarque avait rêvées pour l'Italie. L'unité effectuée, ces destinées ne font plus un doute.

"Mais, dit M. Rocchi, pour atteindre à ce degré de grandeur et de puissance, Rome devait être la capitale du nouveau Royaume. C'est alors que Victor Emmanuel a brûlé ses vaisseaux et posé sa couronne".

Après quelques développements sur l'idée de Rome capitale, l'orateur dit que l'Italie désormais maîtresse de ses destinées, déjà forte et redoutable, revendique hardiment sa part d'influence dans la politique générale de l'Europe.

C'est à Victor Emmanuel que ces résultats sont dûs, car il a mis comme enjeux sur les champs de bataille de l'indépendance italienne, sa couronne, sa vie et l'avenir des siens.

Victor-Emmanuel, a dit l'orateur, mort au milieu de sa gloire, est pour ainsi dire enlevé dans son triomphe. Mais il a eu la suprême consolation de voir l'œuvre de son ambition et de son génie. Son dernier vœu a été pour l'Italie. Calme et résigné il est descendu dans la tombe avec l'espérance que donnent le devoir accompli et la satisfaction d'avoir rempli le principal rôle dans le drame complexe émouvant d'un peuple combattant pour son indépendance.

Le discours se termine par une péroraison éloquente dont voici les derniers mots :

Compatriotes—J'ai la certitude d'exprimer le sentiment qui nous domine dans cette circonstance solennelle, en m'écriant. —et que ces mots, mes dernières paroles —soient gloire éternelle, honneur éternel, reconnaissance éternelle à celui qui fut le promoteur, le fondateur et le héros de l'unité, de l'indépendance et de la liberté italiennes.

Après ce discours, M. U. Bennetti a donné lecture des résolutions suivantes qui ont obtenu l'assentiment unanime des présidents Italiens présents.

RÉSOLUTIONS.

1° Nous, Italiens de la Nlle-Orléans, participons avec une profonde sympathie à la douleur et au deuil universel que la mort du premier monarque d'Italie, Victor Emmanuel, a produits non seulement en Italie mais dans le monde entier.

2° Dans la mort prématurée du premier roi d'Italie, nous déplorons la perte du fondateur de l'indépendance et de l'unité nationale, la perte de celui qui a su faire aimer de tous. L'Italie qui vit et est aujourd'hui une nation, a été le plus bon monument qu'il ait élevé lui-même avant sa mort.

3° En lui nous déplorons la perte du valeureux soldat qui a livré les batailles de la patrie, de Novare à Rome, contre les étrangers, qui a combattu, un peu de temps, le drapeau tricolore, en vainqueur ou vaincu, en vie et en souvenir.

4° En lui nous déplorons la perte du père affectueux et modèle, non seulement de ses propres enfants mais encore de tout le peuple italien. Sous ce rapport il a droit au titre de Père de la Patrie et sa mémoire restera éternellement gravée dans le cœur de ses concitoyens.

5° En lui nous déplorons la perte du roi-citoyen, du roi constitutionnel intègre, honnête, fidèle à la cause nationale, qui, en lui ont vaincu le sarcasme de Roi Gentilhomme.

6° Notre consolation dans le grave malheur qui a frappé l'Italie et par le monde entier, est magnanime, est d'autant plus grande de son but magnanime, est d'autant plus grande de son but noble et qui a été le pourquoi des campagnes de son auguste père et qui en continuant la grande œuvre de l'unité nationale, ont pour nous pour nos institutions saines et progressivement libérales, obtenaient la complète pacification de ce pays heureux qui s'appelle aujourd'hui et qui est : grâce à Victor-Emmanuel.

L'ITALIE RÉUNIE.

L'ITALIE AVEC ROME CAPITALE.

Pour cette entreprise il aura l'appui de la sympathique reine Marguerite, l'ange de la famille de Savoie, l'idole du peuple et la fleur dont elle porte le nom sera l'emblème poétique qui figurera dans les fêtes italiennes.

7° Nous prions notre consul de transmettre ces résolutions au gouvernement italien.

LE DISCOURS DU COMTE GREPPI, CONSUL D'ITALIE.

Le comte Greppi, consul d'Italie, a prononcé ensuite en italien un discours qui a profondément ému les auditeurs, et qui a été très fréquemment interrompu par des applaudissements prolongés.

L'orateur après avoir d'une voix vistiblement émotionnée, parlé de la douleur et des regrets causés à tous par la mort du roi d'Italie, a raisé le grand rôle joué par Victor Emmanuel dans les événements qui ont fait de l'Italie ce qu'elle est aujourd'hui. Victor Emmanuel a été le premier architecte de l'Unité et de l'indépendance italiennes. Sans doute beaucoup d'autres hommes éminents y ont puissamment concouru, mais nul n'a eu les seins de Cavour et des autres hommes d'Etat italiens, ni les efforts des populations, ni les entreprises de Garibaldi, n'eussent pu aboutir au succès sans l'énergie et la volonté que le roi défunt a mises au service de la cause.

Le comte Greppi rappelle les grandes qualités qui distinguaient Victor Emmanuel, il fait ressortir les conditions presque désespérées dans lesquelles il a pris possession du pouvoir. Il réfute toutes les accusations dirigées contre le roi et fait un panégyrique du rôle qu'il a joué. Sa conclusion peut se résumer ainsi : Quelque grande que soit la douleur des Italiens, quelque immense que soit la perte qu'a subie l'Italie, l'œuvre de Victor Emmanuel est accomplie, l'esprit qui l'a inspirée lui survit, et le prince qui le remplace sur le trône se montrera le digne héritier du héros qui n'est plus, il suivra ses traces et ne laissera pas péricliter la cause que son père a su faire triompher.

Des applaudissements enthousiastes ont accueilli la fin de ce discours. Lorsque l'émotion a été calmée, le Dr Alfred Mercier, secrétaire perpétuel de l'Athénée louisianais, a prononcé en français le discours suivant, dont les principaux passages et surtout la péroraison brillante ont été fort applaudis.

DISCOURS DU DR ALFRED MERCIER.

Le jour où un roi expire, l'heure de la justice a sonné pour lui.

Malgré l'éclat de la couronne, malgré le prestige dont s'entourent les trônes, le roi a été égal aux autres, ennemi de la liberté, ton mentour des consciences, le peuple pourrait de ses hôtes les restes mortels du despote, et jette des pierres à son personnel.

Si le roi mort est un homme, qui, sur le champ de bataille, n'a pas eu, l'épée à la main, défendre jusqu'à la dernière extrémité l'honneur de la nation, le cortège officiel qui accompagne son corps, passe, la tête courbée, et s'éloigne dans le silence du mépris.

D'où vient que toute l'Italie s'est soudain attaintée au deuil, à cette triste nouvelle —Victor-Emmanuel n'est plus !—pourquoi la douleur de cette noble nation a t-elle retenti dans l'âme de tous les peuples, empires, royaumes ou républiques ? pourquoi ce roi fut un grand patriote, un gentilhomme qui aut respecter ses serments, un soldat toujours prêt à sacrifier sa vie pour la liberté de son pays, un libérien digne par sa vaillance des ancêtres de la grande patrie romaine, digne de son siècle pour en avoir compris les idées de progrès et d'affranchissement moral.

Victor Emmanuel a été la brillante et intelligente âgée mise au service de la pensée libératrice légnée par Machiavel, héritage sacré, qui, après avoir été gardé vail, pendant trois cents ans, sous le poids de l'oppression étrangère, fut enfin revendiqué par cette phalange rénovatrice dont le bannière porte les noms de Giobert, Massini, d'Azeglio, Cavour, et le glorieux consulat de tous, celui de ce héros, qui, à peine sorti de l'adolescence, jurait, au milieu des ruines de Rome, de la rappeler à la vie nationale et virile, le noble citoyen désintéressé comme Fabricius, brave comme les Scipions, humain comme Marc Aurèle, chevaleresque et admirateur de la beauté des femmes, nommé un jour Alain de l'Ariste ou du Tasse, ce nom que murmurent déjà les lèvres de vous tous qui me faites l'honneur de m'écouter, celui de Giuseppe Garibaldi.

On ne comprendrait qu'imparfaitement le service immense rendu à l'Italie par Victor Emmanuel et ses hommes d'élite que je viens de nommer, si on n'avait présente à l'esprit les trois siècles d'infortune et de souffrance qui pesaient sur leur patrie, lorsqu'il entreprirent de l'affranchir du joug étranger. Qu'il me soit permis de les rappeler sommairement et franchement, au risque de réveiller chez mes amis d'Italie des douleurs à peine assoupies et que d'ailleurs j'ai toujours partagées.

Il y a, dans l'histoire du peuple italien, une date néfaste, un jour à jamais lamentable : ce jour, le dernier de l'Italie libre, est celui où Florence, après cinq siècles de république, succombe sous la coalition de l'Empereur Charles-Quint et du pape Clément VII. Les troupes de Charles-Quint viennent de saccager Rome. Le souverain pontife, qui est un Médicis, consent à tout pardonner, à condition que l'empereur l'aide à asservir Florence, pour y restaurer sa famille. La cité fait rentrée capitale, en recevant de Charles-Quint la promesse qu'il respecterra l'ancienne liberté. Entré dans la ville, que fait l'allié du pape ? il manque de parole à la république ; il lui impose pour chef un fils adultérine, la princesse Marguerite ; le bâtard d'un Médicis dépouse l'usurpatrice, et le peuple florentin est désormais condamné aux rigueurs du pouvoir absolu.

Dès que la famille des Médicis est éteinte, les Empereurs d'Allemagne en prennent la place. Le texte de la constitution de Florence est le titre sur lequel ils s'appuient pour persister leur pouvoir en Toscane, et de la dominer toute l'Italie.

Des plumes vénales ont vanté le gouvernement paternel des grands ducs de Toscane, et leur influence bienfaisante sur la péninsule. En effet, ces princes, habiles endormeurs, versaient ils bienaisement à leurs sujets de doux breuvages de rêves qui fait oublier la liberté ! ils leur apprenaient à se bercer des songes du passé, à rêtre plus quelque chose que par le passé, à rêtre plus quelque chose que par le passé, à rêtre plus quelque chose que par le